

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 15 septembre 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 15 septembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[15 septembre 1874](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Crisenoy, Étienne Jules Gigault de \(1831-1901\)](#)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Famelistère. Godin explique au préfet qu'il a un besoin pressant de savoir quand il pourra ouvrir les écoles du Famelistère. Il souhaite obtenir confirmation du préfet après que l'inspecteur d'académie de Vervins lui a indiqué que l'ouverture des écoles ne présentait plus de difficultés.

NotesDestinataire : Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Famelistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Famelistère : écoles](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation1 p. (299r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Monsieur le Prêtre,

J'éprouve le plus pressant besoin de servir quand je pourrai ouvrir mes classes d'école.

D'après ce que m'a dit M. l'Inspecteur d'Académie à Verrius, il ne devrait plus exister aucune difficulté à ce que cela soit fait; mais pour la bonne règle, je désire votre confirmation.

Veuillez agréer Monsieur le Prêtre l'assurance de ma considération

Guise le 17^{me} 1844

Godin